

20 février 2007

07.319

Question Marie-France Monnier Douard

Suivi des passages à faune

Il y a plus d'une année, le 19 décembre 2005, un lynx se faisait écraser à Valangin au lieu-dit Le Pont-Noir. Cet endroit est équipé d'un passage à faune et de barrières de sécurité censés empêcher les animaux de traverser.

Malheureusement, un animal protégé a réussi à franchir ces barrières et a été victime de la route.

Le Conseil d'Etat peut-il nous dire:

- Si un suivi de ces aménagements se fait au niveau cantonal et si, le cas échéant, des modifications ou des améliorations ont été faites ou vont se faire?
- Si aucun suivi ne se fait, le Conseil d'Etat pourrait-il envisager d'en mettre sur pied pour évaluer la situation?

Cosignataires: D. Angst, J.-C. Pedroli, B. Horisberger, P. Herrmann et V. Pantillon.